

DEC212414DR13

Décision portant nomination de Mme Pascale GUIFFREY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5253 intitulée ICGM et nommant M. Éric CLOT en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Pascale GUIFFREY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 01/02/2010 au 10/03/2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Pascale GUIFFREY, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée ICGM, à compter du 01/01/2021.

Mme Pascale GUIFFREY, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascale GUIFFREY., est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 07/07/2021

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

